



Jeudi 20 septembre 2012

dossier de presse

Travaux de déviation de la RD 504 sur la commune de Montagny

par **Bernard BONNE**, Président du Conseil général de la Loire

et **Jean-Paul DEFAYE**, Vice-président du Conseil général de la Loire en charge de la Voirie

Historique du projet : une opération élaborée en étroite concertation avec la commune et la population _____ **2**

Contourner le centre-bourg de Montagny pour améliorer la qualité de vie des riverains et la sécurité routière _____ **2**

Un itinéraire majeur dans le nord du département facilitant les liaisons entre l'agglomération roannaise et le bassin de vie de Thizy, Cours-la-Ville et Amplepuis _____ **2**

Objectif : améliorer la sécurité et fluidifier le trafic _____ **3**

Les caractéristiques du projet de contournement du centre-bourg de Montagny _____ **4**

Planning et coût des travaux _____ **6**

contact presse :

Pierre CHAPPEL

☎ **04 77 48 42 38**

06 21 12 25 47

pierre.chappel@cg42.fr

Historique du projet : une opération élaborée en étroite concertation avec la commune et la population

Dès l'origine des études, le Conseil général de la Loire a voulu associer la commune, la population ainsi que la profession agricole à l'élaboration du projet :

- Concertation préalable en février 2008.
- Panneaux d'information et registre destiné à recueillir les observations du public.
- Organisation de réunions publiques.

Cette démarche a permis de recueillir l'avis de la population au stade des études préalables et de prendre en compte les contraintes liées à cette opération.

Le projet soumis à enquête publique dans le courant de l'été 2010 a été déclaré d'utilité publique par le Préfet de la Loire en novembre 2010. La réalisation des travaux a été autorisée au titre du code de l'environnement par arrêté préfectoral du 11 janvier 2011.

Parallèlement, l'ensemble des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la déviation ont été conduites par le Conseil général de la Loire.

Contourner le centre-bourg de Montagny pour améliorer la qualité de vie des riverains et la sécurité routière

Un itinéraire majeur dans le nord du département facilitant les liaisons entre l'agglomération roannaise et le bassin de vie de Thizy, Cours-la-Ville et Amplepuis

La RD 504 est une route à vocation interdépartementale qui relie les départements du Rhône et de la Loire. Les bassins de vie de Roanne et de Thizy, Cours-la-Ville et Amplepuis entretiennent depuis longtemps des liens privilégiés. Les activités textiles suscitent entre autres des relations économiques importantes entre ces deux pôles, ceci génère un fort flux de poids lourds.

La traversée de Montagny, dont le bourg est ancré sur un point haut du relief, engendre actuellement des difficultés pour la circulation de transit. La voie, étroite et sinueuse, supporte un trafic moyen de plus de 6 000 véhicules par jour.

Cette fréquentation élevée génère des nuisances importantes pour les habitants en termes de qualité de vie (sonores, pollution) et un fort sentiment d'insécurité. Ces problèmes sont amplifiés par le passage de nombreux poids lourds (7,5 % en moyenne) sur une voie qui n'est pas adaptée à cet effet : faibles largeurs, virages serrés sans visibilité, trottoirs réduits,...

C'est pourquoi le Conseil Général de la Loire a décidé de lancer le projet de contournement de Montagny. Cette nouvelle infrastructure vise à rendre la circulation plus aisée et plus sûre. Elle permettra l'amélioration de la sécurité et de la qualité de vie dans le bourg en réduisant fortement le trafic, et notamment celui des poids lourds.



Objectif : améliorer la sécurité et fluidifier le trafic

Le projet de déviation de la RD 504 permettra d'améliorer :

- la sécurité routière et les conditions de circulation dans la traversée du bourg de Montagny, en délestant le trafic de transit et poids lourds du centre bourg.
- la qualité de vie des riverains dans la traversée du bourg, principalement en termes de nuisances sonores.

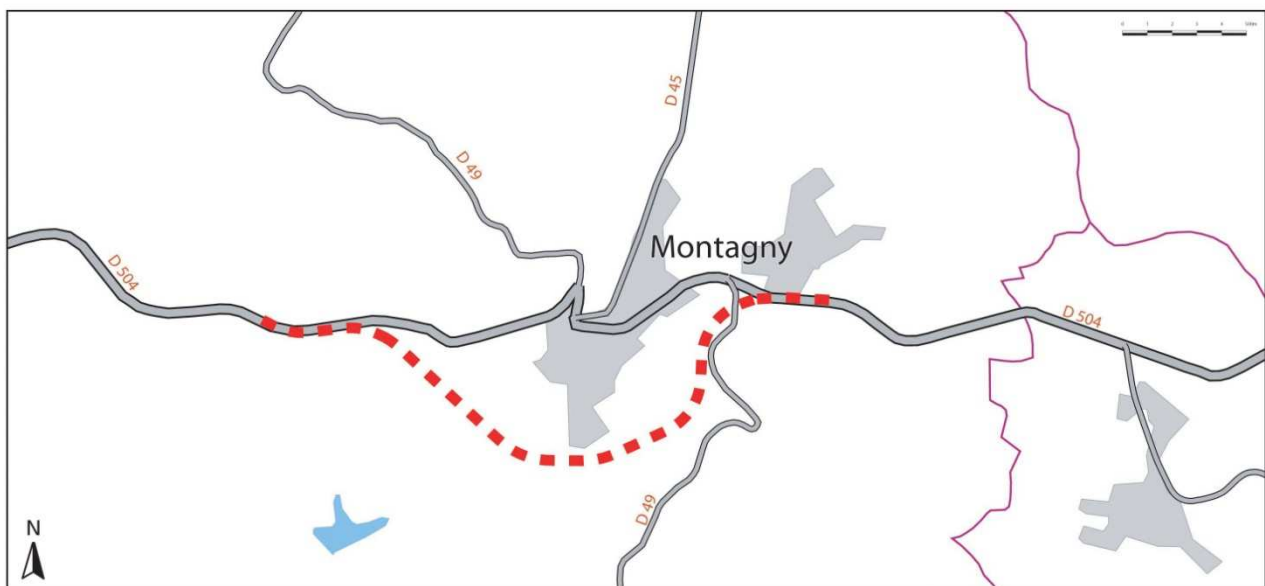
Par ailleurs, cette opération devrait permettre à la commune, après la mise en service de la déviation, d'aménager la RD 504 actuelle et de requalifier le centre-bourg dans le cadre d'une opération urbaine.

Les caractéristiques du projet de contournement du centre-bourg de Montagny

La déviation sera une route bidirectionnelle « classique ».

Le programme de l'opération comprend :

- une déviation de 2 km environ,
- la réalisation de deux carrefours giratoires permettant les raccordements Est et Ouest à la RD 504 actuelle ainsi que la desserte du bourg de Montagny,
- la reprise de la RD 504 actuelle de part et d'autre de la déviation, pour assurer des raccordements satisfaisants en termes de sécurité et le réaménagement du carrefour avec le chemin rural au lieu-dit «La Rama».
- l'aménagement du chemin rural dit « chez Varinard » pour permettre la desserte de la lagune communale, des habitations ainsi que de l'espace agricole, situés au sud de la déviation.
- La construction de l'ouvrage de franchissement du ruisseau du Rhodon permettra également le transit des promeneurs, du bétail, ainsi que de la faune.
- La création d'un réseau et d'un bassin hydraulique destinés à écrêter et à traiter les eaux collectées sur la déviation avant rejet au milieu naturel.



Limiter les impacts sur l'activité agricole

Le Conseil général de la Loire a porté une attention particulière afin de limiter autant que possible les impacts sur l'activité agricole.

A ce titre, le tracé routier ainsi que les emprises foncières ont été étudiés afin de perturber le moins possible l'activité agricole présente sur le secteur.

Quelques échanges fonciers ont été organisés par le Conseil général de la Loire afin de limiter l'effet de coupure de la déviation sur l'espace agricole.

Mieux intégrer la route dans son environnement

Le Conseil général de la Loire a aussi porté une attention particulière à l'intégration de cette nouvelle route dans le paysage. Le projet a été étudié afin de préserver autant que possible les haies, boisements, et zones humides existantes.

Dans le cadre de l'opération, courant 2013, des plantations seront réalisées afin de mieux intégrer la nouvelle infrastructure dans le site.

Des mares à vocation agricole ainsi que des zones humides ont été aménagées afin de compenser celles détruites dans le cadre des travaux.

Le ruisseau du Rhodon fera l'objet d'aménagements écologiques spécifiques entre la lagune communale et l'étang de la Léva (restauration du lit du cours d'eau, plantations, aménagement d'une zone humide,...). Ces travaux s'étendent bien au-delà de l'emprise routière.

Les travaux de terrassement ont été réalisés en réutilisant l'ensemble des matériaux présents sur le site. Les déblais rocheux ont été utilisés pour construire l'assise routière.

Ainsi, les déplacements de poids lourds nécessaires à l'évacuation des matériaux ou à l'approvisionnement du chantier depuis l'extérieur ont été réduits au minimum afin de limiter les émissions de CO₂ dans l'atmosphère.

Ces actions décidées par le Conseil général de la Loire s'intègrent dans une démarche volontariste de protection de l'environnement.

Planning et coût des travaux

Les travaux de la déviation de Montagny ont été programmés en trois phases distinctes compatibles avec le financement de l'opération **estimée à environ 7 M€** et les contraintes techniques de réalisation :

- Une phase "terrassements + ouvrages" débutée en juillet 2011 et terminée depuis mai 2012 pour 3 M€,
- Une phase "chaussées" débutée en mai 2012 et qui devrait se terminer fin 2012 pour 3 M€,
- Une phase "aménagements paysagers et écologiques" qui va se dérouler sur 2013 mais en dehors de la chaussée et indépendamment de l'ouverture de la route à la circulation.

Comme l'avait annoncé le Président Bernard BONNE lors de sa visite sur le chantier du 3 septembre 2011, l'objectif initial du Conseil général était de mettre en service la déviation début 2013.

Cependant, les conditions économiques des marchés passés avec les entreprises du groupe EIFFAGE conjuguées à la volonté du Conseil général de centrer son effort financier sur la déviation de Montagny permettront de circuler sur celle-ci dès cet automne.

Cette nouvelle infrastructure routière très attendue localement permettra très prochainement d'améliorer les déplacements entre Roanne et le bassin de vie de Thizy / Amplepuis, ainsi que la qualité de vie des riverains et la sécurité routière dans la traversée de Montagny.